



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ET
DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU
BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET, SUITE
AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES 15 MARS 2020 ET 28 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet, les membres du Conseil Communautaire, se sont réunis, à neuf heures, sur la convocation qui leur a été adressée le six juillet, par Monsieur CORREIA Eric, Président, conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 55

Nombre de Conseillers Communautaires qui assistaient à la séance : 54

Nombre de Conseillers Communautaires absents excusés ayant donné pouvoir de vote : M. ROUET à M. BAYOL

Nombre de Conseillers Communautaires votants : 55

Secrétaires de séance : Mmes BOULANGER et COMBEAUD

1) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est composé de 55 membres, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019-10-25 -012.

L'installation des membres du Conseil Communautaire est régie par les articles L5211-2 et L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La première réunion du Conseil Communautaire suivant le second tour des élections municipales et communautaires se tient au plus tard le troisième vendredi suivant ce second tour (article 19 VII de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020).

Le Président sortant ouvre la séance, fait l'appel, vérifie le quorum, et déclare installés dans leurs fonctions les 55 nouveaux Conseillers Communautaires.

Etaient présents à l'Espace André Lejeune, avenue René Cassin

Accusé de réception en préfecture
023-20063482-20200710-10_07_20-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires (par ordre alphabétique des communes et des noms) :

Mme Mireille FAYARD M. Guy ROUCHON	AJAIN
Mme Viviane DUPEUX	ANZEME
M. Bernard LEFEVRE	BRIONNE (LA)
Mme Céline BOUVIER M. Christophe LAVAUD	BUSSIERE-DUNOISE
M. Thierry DUBOSCLARD	CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)
Mme Marie-France DALOT	GLENIC
Mme Sabine ADRIEN M. Thierry BAILLIET Mme Delphine BONNIN-GERMAN Mme Olivia BOULANGER Mme Sylvie BOURDIER M. Gilles BRUNATI Mme Marie COMBEAUD M. Eric CORREIA Mme Véronique FERREIRA DE MATOS Mme Marie-Françoise FOURNIER M. Erwan GARGADENNEC M. Benoît LASCOUX M. Henri LECLERE M. Christophe MOUTAUD Mme Françoise OTT M. Ludovic PINGAUD Mme Corinne TONDUF Mme Véronique VADIC M. François VALLES M. Guillaume VIENNOIS	GUERET
M. Jean-Pierre LECRIVAIN	JOUILLAT
M. Dominique VALLIERE	MAZEIRAT
M. Alain MOREAU	MONTAIGUT-LE-BLANC
M. Jean-Paul BRIGNOLI	PEYRABOUT
M. Jacques VELGHE	SAINT-CHRISTOPHE
Mme Célia BOIRON	SAINT-ELOI

M. François BARNAUD Mme Corinne COMMERGNAT	SAINT-FIEL
M. Alain CLEDIERE M. Michel SAUVAGE	SAINT-LAURENT
M. Patrick ROUGEOT	SAINT-LEGER-LE- GUERETOIS
Mme Michèle ELIE	SAINT-SILVAIN- MONTAIGUT
M. Eric BODEAU M. Patrick GUERIDE Mme Fabienne VALENT GIRAUD	SAINT-SULPICE-LE- GUERETOIS
M. Jean-Luc BARBAIRE M. Philippe BAYOL Mme Armelle MARTIN	SAINT-VAURY
M. Xavier BIDAN	SAINT-VICTOR-EN- MARCHE
M. Alex AUCOUTURIER	SAINT-YRIEIX-LES-BOIS
M. Pierre AUGER Mme Patricia GODARD Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI M. Jean-Luc MARTIAL	SAINTE-FEYRE
Mme Annie ZAPATA	SAUNIERE (LA)
M. Philippe PONSARD	SAVENNES

La séance a été ouverte par M. Eric CORREIA, Président sortant qui, après l'appel nominal, a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLEANTS
COMPOSANT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 1) Pour la commune d'AJAIN (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - M. Guy ROUCHON
 - Mme Mireille FAYARD

- 2) Pour la commune d'ANZEME (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - Mme Viviane DUPEUX
 - Mme Josiane GUERRIER (suppléante)

- 3) Pour la commune de LA BRIONNE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - M. Bernard LEFEVRE
 - Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN (suppléante)

- 4) Pour la commune de BUSSIÈRE-DUNOISE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - M. Christophe LAVAUD
 - Mme Céline BOUVIER

- 5) Pour la commune de LA CHAPELLE-TAILLEFERT
 - M. Thierry DUBOSCLARD
 - M. Didier COLMOU (suppléant)

- 6) Pour la commune de GARTEMPE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - M. Jean-Claude ROUET (absent excusé lors de cette réunion d'installation et ayant donné pouvoir de vote à M. Philippe BAYOL)
 - M. Michel PASTY (suppléant)

- 7) Pour la commune de GLENIC (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - Mme Marie-France DALOT
 - M. Gérard GASNET (suppléant)

- 8) Pour la commune de GUERET (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)
 - Mme Marie-Françoise FOURNIER
 - M. Guillaume VIENNOIS
 - Mme Corinne TONDUF
 - M. François VALLES
 - Mme Véronique FERREIRA DE MATOS
 - M. Christophe MOUTAUD
 - Mme Sabine ADRIEN
 - M. Erwan GARGADENNEC

- Mme Olivia BOULANGER
- M. Henri LECLERE
- Mme Véronique VADIC
- M. Ludovic PINGAUD
- Mme Françoise OTT
- M. Thierry BAILLIET
- M. Eric CORREIA
- Mme Delphine BONNIN GERMAN
- M. Benoît LASCOUX
- Mme Marie COMBEAUD
- Mme Sylvie BOURDIER
- M. Gilles BRUNATI

9) Pour la commune de JOUILLAT (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- Mme Evelyne CLEMENT (*suppléante*)

10) Pour la commune de MAZEIRAT (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Dominique VALLIERE
- Mme Joëlle BIARD (*suppléante*)

11) Pour la commune de MONTAIGUT-LE-BLANC (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Alain MOREAU
- Mme Ludivine CHATENET (*suppléante*)

12) Pour la commune de PEYRABOUT (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Jean-Paul BRIGNOLI
- M. Didier ROGER (*suppléant*)

13) Pour la commune de SAINT-CHRISTOPHE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Jacques VELGHE
- M. Michel VOISIN (*suppléant*)

14) Pour la commune de SAINT-ELOI (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- Mme Célia BOIRON
- M. Emmanuel DOUMY (*suppléant*)

15) Pour la commune de SAINT-FIEL (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. François BARNAUD
- Mme Corinne COMMERNAT

16) Pour la commune de SAINT-LAURENT (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Alain CLEDIERE
- M. Michel SAUVAGE

17) Pour la commune de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Patrick ROUGEOT
- M. Michel VILLEJUBERT (*suppléant*)

18) Pour la commune de SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- Mme Michèle ELIE
- M. Patrice PINLON (*suppléant*)

19) Pour la commune de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Eric BODEAU
- Mme Fabienne VALENT GIRAUD
- M. Patrick GUERIDE

20) Pour la commune de SAINT-VAURY (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Philippe BAYOL
- Mme Armelle MARTIN
- M. Jean-Luc BARBAIRE

21) Pour la commune de SAINT-VICTOR-EN-MARCHE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Xavier BIDAN
- M. Victor MASSACRIER (*suppléant*)

22) Pour la commune de Saint-Yrieix-les-Bois (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Alex AUCOUTURIER
- Mme Dominique MAZEAUD (*suppléante*)

23) Pour la commune de SAINTE-FEYRE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Pierre AUGER
- Mme Patricia GODARD
- M. Jean-Luc MARTIAL
- Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

24) Pour la commune de LA SAUNIERE (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

Accusé de réception en préfecture
028-200084825-20200710-10_07_20-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

- Mme Annie ZAPATA
- M. Frédéric GUILLOT (suppléant)

25) Pour la commune de SAVENNES (dans l'ordre du procès-verbal d'élection)

- M. Philippe PONSARD
- M. Bruno DALBY (suppléant)

Il est ensuite procédé à l'élection du Président.

2) ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : M. Eric CORREIA

L'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que la première réunion du Conseil Communautaire est consacrée à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau.

Selon l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : « A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ».

M. Eric CORREIA, Président sortant demande à Mme Michèle ELIE, doyenne d'âge du nouveau Conseil Communautaire de présider cette élection.

Conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-7-1 applicables en vertu de l'article L 5211-2 du CGCT, le mode de scrutin pour l'élection du/de la Président (e) est un scrutin secret uninominal à trois tours.

Selon ces dispositions, le / la Président(e) est désigné (e) par voie d'élection au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En vertu des articles précisés ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'élection du/de la Président(e) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Mme Michèle ELIE prend la présidence de l'assemblée, en tant que Doyenne d'âge des membres présents du Conseil Communautaire.

Il est proposé aux deux plus jeunes Conseillers Communautaires titulaires présents, à savoir : Mmes Olivia BOULANGER et Marie COMBEAUD, d'assurer les fonctions de secrétaires pour l'élection du Président.

En vertu des dispositions précisées ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Mme Michèle ELIE fait appel à candidature :

M. Eric CORREIA propose sa candidature au poste de Président.

M. François VALLES propose sa candidature au poste de Président.

Il est rappelé la procuration de vote qui a été remise précédemment.

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20200710-10_07_20-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020

- M. Jean-Claude ROUET, Conseiller Communautaire absent excusé ayant donné procuration de vote à M. Philippe BAYOL.

Premier tour de scrutin

Après vote à scrutin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	3
Nombre de bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue	27
A obtenu M. Eric CORREIA	34
A obtenu M. François VALLES	18

M. Eric CORREIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et a été immédiatement installé.

3) DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : M. le Président

Les dispositions régissant la composition du bureau et le nombre des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération sont indiquées à l'article L 5211-10 du CGCT.

Selon cet article (extraits) :

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

1° Fixation du nombre des Vice-Présidents

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Aussi, le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Conseil Communautaire entre 1, nombre minimum, et 11, nombre maximum, (soit 55 membres x 20 % = 11) ; ou, en cas de vote par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers, jusqu'à 15 Vice-Présidents (55 x 30% = 16,5 ramené à 15 en raison du plafond instauré à l'article précité).

Pour la bonne information des membres du Conseil Communautaire, par un jugement du 14 mars 2017, le Tribunal Administratif d'Amiens a considéré que les dispositions du code général des collectivités territoriales imposent le respect de ces règles.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20200710-10_07_20-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Conseil délibère afin de déterminer le nombre des Vice-Présidents sans qu'il soit nécessaire de procéder au caractère exécutoire de la délibération.

Par une réponse ministérielle du 14 janvier 2020, Madame la Ministre a confirmé que le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau au sein d'un EPCI à fiscalité propre sont élus lors de la même réunion du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-6 du CGCT.

2° Fixation du nombre des autres membres du Bureau

Le Conseil Communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du bureau, en plus des Vice-Présidents, sans limitation de nombre.

La création de postes de membres du Bureau autres que le Président et les Vice-Présidents est ainsi facultative et laissée au libre choix du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixent le nombre de Vice-Présidents et celui des autres membres du Bureau Communautaire, comme suit : 14 Vice-Présidents et 5 délégués en charge de dossiers particuliers.

4) ELECTION DES VICE -PRÉSIDENTS

Rapporteur : M. le Président

L'élection des Vice-Présidents s'effectue dans les mêmes conditions que celle du Président.

Elle a ainsi lieu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue pour chaque Vice-Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après l'élection du Premier Vice-Président, intervient celle du second et ainsi de suite.

Il doit bien être procédé successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin uninominal à trois tours, excluant par conséquent, de pouvoir recourir au scrutin de liste (décision du Conseil d'Etat du 3 juin 2009, n° 319101).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire les Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DES « TRANSPORTS ET DES MOBILITES »

Il est procédé à l'élection du premier Vice-Président en charge des « Transports et des Mobilités ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- Mme Michèle ELIE, à M. Patrick ROUGEOT.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Patrick ROUGEOT.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	19
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	2
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	34
<i>Majorité absolue</i>	18
<i>A obtenu M. Patrick ROUGEOT : trente-quatre voix</i>	34

Monsieur Patrick ROUGEOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier Vice-Président chargé des « Transports et des Mobilités » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'AMENAGEMENT DES
ZONES D'ACTIVITES

Il est procédé à l'élection du deuxième Vice-Président en charge du « Développement économique et de l'aménagement des zones d'activités ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- Mme Michèle ELIE, à M. Patrick ROUGEOT.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *François BARNAUD*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	18
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	36
<i>Majorité absolue</i>	19
<i>A obtenu M. François BARNAUD : trente-six voix</i>	36

Monsieur François BARNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième Vice-Président chargé du « Développement économique et de l'aménagement des zones d'activités » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE LA « TRANSITION ENERGETIQUE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AGENDA 21 »

Il est procédé à l'élection du troisième Vice-Président en charge de la « Transition énergétique, du développement durable et de l'Agenda 21 ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- Mme Michèle ELIE, à M. Patrick ROUGEOT.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *Pierre AUGER*.

Mme *Sylvie BOURDIER* propose sa candidature.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	2
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	52
<i>Majorité absolue</i>	27
<i>A obtenu M. Pierre AUGER : trente et une voix</i>	31
<i>A obtenu Mme Sylvie BOURDIER : vingt et une voix</i>	21

Monsieur Pierre AUGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième Vice-Président chargé de la « Transition énergétique, du développement durable et de l'Agenda 21 » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DES « POLES DE SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'INSERTION
LOCALE PAR L'ECONOMIE »

Il est procédé à l'élection du quatrième Vice-Président en charge des « Pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale par l'économie ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- Mme Michèle ELIE, à M. Patrick ROUGEOT.

M. Éric CORREIA propose la candidature de Mme Annie ZAPATA.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	17
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	38
<i>Majorité absolue</i>	20
<i>A obtenu Mme Annie ZAPATA : trente-huit voix</i>	38

Madame Annie ZAPATA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatrième Vice-Présidente chargé des « Pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale par l'économie » et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DES « FINANCES »

Il est procédé à l'élection du cinquième Vice-Président en charge des « Finances ».

Il est rappelé la procuration de vote suivante :

- M. Jean-Claude ROUET, Conseiller Communautaire absent excusé ayant donné procuration de vote à M. Philippe BAYOL.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *Eric BODEAU*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	20
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	2
<i>Resie, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	33
<i>Majorité absolue</i>	17
<i>A obtenu M. Eric BODEAU : trente trois voix</i>	33

Monsieur Eric BODEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé cinquième Vice-Président en charge des « Finances » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE « L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

Il est procédé à l'élection du sixième Vice-Président en charge de « l'Accueil de la Petite Enfance ».

Il est rappelé la procuration de vote suivante :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de Mme *Armelle MARTIN*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	19
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	35
<i>Majorité absolue</i>	18
<i>A obtenu Mme Armelle MARTIN : trente-cinq voix</i>	35

Madame Armelle MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée sixième Vice-Présidente en charge de « l'Accueil de la Petite Enfance » et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE « L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES
EUX PLUVIALES URBAINES ET DE LA GEMAPI »

Il est procédé à l'élection du septième Vice-Président en charge de « L'eau, de l'assainissement individuel et collectif des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI ».

Il est rappelé la procuration de vote suivante :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Jacques VELGHE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	20
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	35
<i>Majorité absolue</i>	18
<i>A obtenu M. Jacques VELGHE : trente-cinq voix</i>	35

Monsieur Jacques VELGHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé septième Vice-Président en charge de « L'eau, de l'assainissement individuel et collectif des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE « L'URBANISME, DU PLUI ET DE L'ACCESSIBILITE »

Il est procédé à l'élection du huitième Vice-Président en charge de « l'Urbanisme, du PLUI et de l'accessibilité ».

Il est rappelé la procuration de vote suivante :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Jean-Luc MARTIAL.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	16
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	1
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	38
<i>Majorité absolue</i>	20
<i>A obtenu M. Jean-Luc MARTIAL : trente-huit voix</i>	38

Monsieur Jean-Luc MARTIAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé huitième Vice-Président en charge de « l'Urbanisme, du PLUI et de l'accessibilité » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DU « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DES SPORTS NATURE ET DES TRAVAUX »

Il est procédé à l'élection du neuvième Vice-Président en charge du « Développement touristique des sports nature et des travaux ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. Jean-Luc BARBAIRE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	17
Nombre de bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue	20
A obtenu M. Jean-Luc BARBAIRE : trente-huit voix	38

Monsieur Jean-Luc BARBAIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé neuvième Vice-Président en charge du « Développement touristique des sports nature et des travaux » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DES « RESSOURCES HUMAINES »

Il est procédé à l'élection du dixième Vice-Président en charge des « Ressources Humaines ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET, à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. Alex AUCOUTURIER.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	25
Nombre de bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue	16
A obtenu M. Alex AUCOUTURIER : trente voix	30

Monsieur Alex AUCOUTURIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé dixième Vice-Président en charge des « Ressources Humaines » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE « L'HABITAT ET DE LA PROGRAMMATION
DU LOGEMENT SOCIAL » »

Il est procédé à l'élection du onzième Vice-Président en charge de « l'Habitat et de la programmation du logement social ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *Alain CLEDIERE*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	17
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	38
<i>Majorité absolue</i>	20
<i>A obtenu M. Alain CLEDIERE : trente-huit voix</i>	38

Monsieur Alain CLEDIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé onzième Vice-Président en charge de « l'Habitat et de la programmation du logement social » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DU « DEVELOPPEMENT COLLABORATIF »

Il est procédé à l'élection du douzième Vice-Président en charge du « Développement collaboratif ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Philippe PONSARD.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	21
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	34
<i>Majorité absolue</i>	18
<i>A obtenu M. Philippe PONSARD : trente-quatre voix</i>	34

Monsieur Philippe PONSARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé douzième Vice-Président en charge du « Développement collaboratif » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT
EN CHARGE DE LA « LECTURE PUBLIQUE »

Il est procédé à l'élection du treizième Vice-Président en charge de la « Lecture publique ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *Jean-Paul BRIGNOLI*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	19
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue	18
A obtenu M. <i>Jean-Paul BRIGNOLI</i> : trente cinq voix	35

Monsieur Jean-Paul BRIGNOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé treizième Vice-Président en charge de la « Lecture publique » et a été immédiatement installé.

La 14^{ème} Vice-Présidence en charge de la « mutualisation » est laissée vacante pour un élu représentant la municipalité de Guéret.

5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (décision du Conseil d'Etat du 11 mars 2009 n° 319243), soit le scrutin majoritaire à trois tours prévu par les dispositions de l'article L 2122-7 du CGCT (réponse ministérielle JO Sénat 10 juillet 2008).

En conséquence, en fonction de la précédente décision du Conseil Communautaire portant sur le nombre des autres membres du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de ces derniers comme suit :

ELECTION DU 1^{ER} DELEGUE EN CHARGE DU « SUIVI DU PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET » AUPRES DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES SPORTS NATURE ET DES TRAVAUX

(Mme Véronique FERREIRA DE MATOS remplace Mme Marie COMBEAUD en tant que secrétaire de séance)

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Délégué en charge du suivi du Parc Animalier des Monts de Guéret auprès du 9^{ème} Vice-Président en charge du Développement touristique des « Sports nature et des travaux ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- Mme LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Bernard LEFEVRE.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55

Nombre de bulletins blancs : 18

Nombre de bulletins nuls : 0

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20200710-10_07_20-DE Date de télétransmission : 15/07/2020 Date de réception préfecture : 15/07/2020

<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	37
<i>Majorité absolue</i>	19
<i>A obtenu M. Bernard LEFEVRE : trente sept voix</i>	37

Monsieur Bernard LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{ER} Délégué en charge du suivi du Parc Animalier des Monts de Guéret auprès du 9^{ème} Vice-Président en charge du Développement touristique des « Sports nature et des travaux » et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} DELEGUE EN CHARGE DES « CIRCUITS COURTS » AUPRES DU 12^{ème} VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT COLLABORATIF

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Délégué en charge des « Circuits courts » auprès du 12^{ème} Vice-Président en charge du développement collaboratif.

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON.
- Mme LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

M. Éric CORREIA propose la candidature de Mme Célia BOIRON.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	18
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	37
<i>Majorité absolue</i>	19
<i>A obtenu Célia BOIRON : trente-sept voix</i>	37

Madame Célia BOIRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 2^{ème} Déléguée en charge des « Circuits courts » auprès du 12^{ème} Vice-Président en charge du développement collaboratif. et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} DELEGUE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Délégué en charge de la « communication ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Jean-Claude ROUET à M. Philippe BAYOL.
- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- Mme Sabine ADRIEN à M. Guillaume VIENNOIS.
- M. Thierry BAILLIET à M. Guillaume VIENNOIS.
- Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI.
- M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. François VALLES.
- Mme Annie ZAPATA à M. Alex AUCOUTURIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON.
- Mme LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

M. *Éric CORREIA* propose la candidature de M. *Thierry DUBOSCLARD*.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	55
<i>Nombre de bulletins blancs :</i>	23
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	32
<i>Majorité absolue</i>	17
<i>A obtenu M. Thierry DUBOSCLARD : trente-deux voix</i>	32

Monsieur Thierry DUBOSCLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3^{ème} Délégué en charge de la « communication » et a été immédiatement installé.

Les délégations relatives à la « Politique de la Ville » auprès du 1^{er} Vice-Président et à « l'action cœur de ville » auprès du Vice-Président en charge de l'habitat et de la programmation du logement social, sont laissées vacantes pour un élu représentant la municipalité de Guéret.

Fait à Guéret, le 10 juillet 2020

Le Président



Eric CORREIA